

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 47-1353 portant extension aux territoire d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer des dispositions du décret n° 47- 107 du 12 juin 1947 relatif à la formule exécutoire.

n° 47-1353

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 juillet 1947

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro  
30 septembre 1947

### VISAS

Le Président du Conseil des Ministres, Sur le rapport du Garde des sceaux. Ministre de la justice et du Ministre de la France d'outre-mer : Vu le sénatus-consulte du 3 mai 1854: Vu l'article 4 du décret du 1er décembre, Vu les articles 72 et 107 de la Constitution du 27 octobre 1946;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

—Sont déclarées applicables aux territoires d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions du décret n° 17-1047 du 12 juin 1947 relatif à la formule exécutoire.

#### Article 2

—Le Garde des sceaux. Ministre de la justice et le Ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française ainsi qu'aux journaux officiels des territoires intéressés

Paul RAMADIER.Par le Président du Conseil des Ministres :Le Ministre de la France d'outre-mer,Marius MOUTET.Le Garde des sceaux.Ministre de la justiceAndré MARIE.